



République Française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

DECISION DU MAIRE

Signature de l'avenant n°2 avec RAMERY ENVELOPPE relatif au lot n° 5 « Bardage » du marché de construction d'une salle d'évolution sportive pour les écoles élémentaires.

Le Maire de la Ville de CAMON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la décision n°2024-10-002 du 7 octobre 2024, pour l'attribution du lot n°2 « Fondations – Gros Œuvre » à la société L'HOTELLIER BATIMENT dans le cadre du marché de construction d'une salle d'évolution sportive pour les écoles élémentaires,

CONSIDERANT qu'au cours des travaux, il a été décidé d'apporter des modifications portant sur la pose de 2 échelles à crinoline et de 3 points d'ancrage sur bac acier, portant ainsi le montant des travaux pour le lot n°2 à 232.417,65 euros HT au lieu de 211.242,09 euros HT.

CONSIDERANT qu'il convient de signer l'avenant n°2,

DECIDE

ARTICLE 1 : La signature de l'avenant n°2 avec la société RAMERY ENVELOPPE relatif au lot n°5 «Bardage» du marché de construction d'une salle d'évolution sportive pour les écoles élémentaires est approuvée.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et arrêtés de la commune et un extrait sera publié.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

dont Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Somme.
- Comptable public.

Fait à CAMON, le 16 septembre 2025

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX

DC n°2025-09-003

Annule et remplace DC n°2025-06-004



Maître d'Œuvre : VIA CONCEPT INGENIERIE
18 Allée de Maître Zacharius
80440 GLISY

Affaire : CAMON
Construction d'une salle d'évolution sportive
16 rue des Déportés
80450 CAMON

AVENANT No : 2 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Au marché du
accepté par
pour les travaux de

CAMON
Construction d'une salle d'évolution sportive

ENTRE : CAMON
Place du Général Leclerc
80450 CAMON

ET L'ENTREPRISE : RAMERY ENVELOPPE
ZI du bas pré
Rue Jean Jaures
59590 Raismes

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet : Au cours des travaux, il a été décidé d'effectuer des modifications suivantes :

Fourniture et pose de 2 échelles à crinoline + 8 995,55 € HT
Fourniture et pose de 3 points d'ancrage sur bac acier + 1 825,45 € HT

ARTICLE 2 - Travaux : Le montant des travaux conclu pour la somme globale et forfaitaire de :

Montant du Marché	211 242,09 € HT	253 490,51 € T.T.C
Montant Avenant 1	10 354,56 € HT	12 425,47 € T.T.C
Montant Avenant 2	10 821,00 € HT	12 985,20 € HT
est porté à la somme de	232 417,65 € HT	278 901,18 € T.T.C

ARTICLE 3 : Marché : Aucune autre modification n'est apportée aux clauses et conditions du marché.

Fait à : AMIENS

Le :09/09/2025

L'Entrepreneur
(cachet et signature)

Le Maître d'Ouvrage
(cachet et signature)

RAMERY ENVELOPPE
Agence Hainaut
ZI du Bas Pré - BP 55
59590 RAISMES
Tél: 03.27.36.83.27 - mail: enveloppe.hainaut@ramery.fr
Siège social : 740 rue du Bac 59193 ERQUINGHEM LYS
RCS Lille B 369 200 019 - SAS au capital de 240 000 €

P/Le Maire
La 1ère Adjointe au Maire
Mme Jeanine Guyot
